

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1961

Approbation d'un avenant au contrat entre la Ville de Lyon (Service archéologique municipal) et la SNC Hôtel Dieu Réalisation pour la réalisation des fouilles archéologiques de la tranche 9 de l'opération de reconversion de l'Hôtel Dieu (cour Bonnet, bâtiment D et galerie technique) à Lyon 2e

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1961 - APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE LYON (SERVICE ARCHEOLOGIQUE MUNICIPAL) ET LA SNC HOTEL DIEU REALISATION POUR LA REALISATION DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DE LA TRANCHE 9 DE L'OPERATION DE RECONVERSION DE L'HOTEL DIEU (COUR BONNET, BATIMENT D ET GALERIE TECHNIQUE) A LYON 2E (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La SNC Hôtel-Dieu Réalisation (citée comme « l'aménageur ») réalise la reconversion de l'ancien Hôtel-Dieu de Lyon. Sur ce tènement situé dans un secteur où les résultats de diverses opérations archéologiques antérieures attestent l'existence d'une occupation dès l'Antiquité, le Service Régional de l'Archéologie (SRA, Direction Régionale des Affaires Culturelles) a prescrit, depuis 2011, plusieurs opérations archéologiques, menées par le Service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL, cité comme « l'opérateur »).

L'arrêté modificatif de fouille pris par le SRA n° 15-194 en date du 2 juillet 2015 ajoute à la fouille de l'ancien bâtiment D (tranche 9c) et celle de la cour Bonnet (tranche 9a), prévues dans le contrat approuvé par le Conseil municipal du 6 juillet 2015, la fouille de la tranche 9j, concernant la galerie technique de la cour St-Henri.

Le présent avenant a pour objet d'apporter au contrat deux modifications :

Pour la fouille de la tranche 9c, très réduite en raison de la découverte d'une dalle béton, réalisée au XX^e siècle, dont l'épaisseur a fait disparaître la majeure partie des niveaux archéologiques, il précise le montant de la facture qui sera émise par la Ville de Lyon (soit 19 386.50 € HT au lieu du montant minimum de 63 871,50 € HT prévu par le contrat). Cette baisse correspond à la réduction du nombre de jours d'intervention de la ville qui sont passés de 257.5 à 76.

Pour la fouille de la tranche 9j, que la SNC Hôtel-Dieu Réalisation confie au SAVL, il spécifie et organise les obligations entre l'aménageur et l'opérateur, conformément à l'arrêté de fouille modificatif et à l'article R523-44 du Code du Patrimoine (livre V, titre II).

Le présent avenant prévoit que l'intervention du Service archéologique de la Ville de Lyon sera facturée à l'aménageur pour un montant minimum de 83 069 € et un montant maximum de 99 801 € HT correspondant aux prestations détaillées à l'annexe financière de l'avenant joint au rapport correspondant aux phases de fouille et de post fouille.

L'aménageur prendra par ailleurs directement en charge l'ensemble des dépenses liées aux éventuels travaux de dépose et aux frais de stabilisation de catégories spécifiques de vestiges mobiliers et immobiliers (mosaïques, enduits peints, embarcations, vestiges en bois...) évoqués dans le texte et l'ensemble des prestations techniques nécessaires pour accompagner la fouille.

Compte tenu de l'intérêt scientifique de cette opération, de la logique de son suivi par le SAVL, opérateur de tous les diagnostics et fouilles précédemment menés sur le site et des contraintes de calendrier auxquelles doit répondre cette opération, je vous propose d'approuver ce projet de délibération.

Vu le contrat entre la SNC Hôtel Dieu Réalisation et la Ville de Lyon pour la réalisation d'une fouille archéologique sur le site de l'Hôtel Dieu en date du 20 juillet 2015 ;

Vu la délibération n° 2015/1226 du 9 juillet 2015 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. L'avenant n° 1 au contrat de fouilles susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SNC Hôtel-Dieu Réalisation, pour la modification de l'intervention du Service d'Archéologie préventive de la Ville de Lyon concernant la fouille archéologique sur le terrain de l'ancien Hôtel-Dieu à Lyon 2^e relative à la tranche 9c et pour la réalisation des interventions sur la tranche 9j, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes découlant de l'exécution de cet avenant prévues par l'article L 524-9 et l'article R 523-44 du Code du Patrimoine (Livre V, titre II) seront imputées à l'article 70688, fonction 324, ligne 66318 - opération nature FHDSA - programme OPARCHEOSA du budget 2016.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN